

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2021

Présents tous les membres en exercice, sauf :

Excusé-e-s avec procuration: M. Pierre GROS procuration à M. Eric FERRY

Absent-e-s : Mme Sophie PAUL

Secrétaire de Séance : Mme Corine DURANTAY et Mme Fabienne FERRY

1/ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2/ Arrêté de circulation Rue Porte du Charry

Après un courrier et plusieurs mises en garde concernant un stationnement dangereux sur le trottoir de ladite rue, aucune évolution n'est constatée.

Par ailleurs, il est à noter que deux véhicules non assurés stationnent de façon ventouse sur le parking communal.

L'intervention de la gendarmerie pour ces faits nécessite un arrêté de stationnement.

Le Conseil approuve à l'unanimité la rédaction d'un arrêté communal concernant le stationnement dans ce sens et demande de faire le point sur la matérialisation des interdictions de stationnement.

3/ Projet Est Biogaz

Dans le cadre de l'enquête publique, la Préfecture demande à la Commune de délibérer pour avis concernant le dossier ICPE de la Société Est Biogaz.

Le Conseil Municipal vote les avis suivants :

Avis favorable : 0 / Avis favorable avec réserves : 7 dont 1 vote par procuration / Avis défavorable : 3

Les réserves exprimées sont les suivantes : le propriétaire exploitant devra mettre tout en oeuvre pour atteindre l'objectif d'absence de nuisances routière liées à l'activité de la méthanisation et obliger tous les clients à passer par les nouveaux chemins de contournement.

Le Conseil demande à pouvoir accéder aux expressions formulées dans le cadre de l'enquête publique.

La délibération est jointe en annexe au présent Procès-Verbal

4/ Achat de matériel en commun avec la commune de Manonville

La Commune de NOVIANT AUX PRES et celle de MANONVILLE partagent des dépenses liées à l'activité d'entretien des espaces publics.

Cette année sont concernés : l'achat d'une citerne galvanisée et d'un karcher thermique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à jour de la délibération pour prendre en compte ces nouvelles dépenses.

5/ Question diverses

- ONF : une barrière vandalisée doit être remplacée.
- Création d'un dépôt de grumes sur le domaine communal dans le lieu dit du "fond de Lironville": le commune fera établir un devis pour défricher et matérialiser le dépôt de grumes.
- Formation pour défibrillateur : nécessite de solliciter un accord formel pour pouvoir mobiliser des Sapeurs Pompiers.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2021

- Fibre : RDV avec COTTEL Réseau pour préparer les travaux d'installation de la fibre. Des travaux vont avoir lieu le long du chemin communal menant à Limey. Les câbles qui seront tirés sont provisoires pour des aspects techniques avec ENEDIS. Après cette phase, deux scénarios de développement pourront être déroulés. Une armoire fibre sera installée rue Jean de Beauvais en face chez Monsieur et Madame Matagne.
- Elagage arbre du cimetière : un devis sera demandé à Monsieur HENNINGER. Son intervention sera possible fin novembre.
- Opération nettoyage d'automne : un appel à la population sera lancé et les membres du conseil se mobiliseront pour assurer le nettoyage du cimetière et d'autres petits travaux d'entretien.
- A l'initiative de la Communauté de Communes des "rencontres territoriales" réunissent des Maires de village d'un même périmètre. Ces rencontres visent à rassembler les villages de façon plus restreinte pour débattre des sujets liés de la compétence de la COMCOM. Monsieur le Maire de NOVIANT AUX PRES y participe.
- L'abonnement à INTRAMUROS sera pris en charge par la Communauté de Communes qui a souscrit un abonnement pour tous ses ressortissants. Afin d'administrer la plateforme de façon optimale, la commune nommera plusieurs membres du Conseil qui disposeront des droits utilisateurs nécessaires à l'administration de la plateforme pour la Commune. Les dates des jours de formation leur seront communiqués.
- Logements communaux :
 - Monsieur Michel LECLERC, locataire, va libérer le logement au 15 novembre 2021. Reste de travaux de plaquage + peinture à finir avant de remettre le logement en location.
 - Monsieur CERQUEIRA, locataire, le système de chauffage nécessite encore un pièce manquante pour fonctionner de façon optimale. Laurence GUICHARD prendra attache avec l'artisan pour relancer.
- Suites du Chantier Jeunes : Laurence GUICHARD se charge de l'achat des cartes cadeau. Et un pôt sera organisé pour remise symbolique des cartes en présence des jeunes et de leurs parents. La date retenue est le vendredi 22 octobre à 19h30 + mot pour les inviter avec les parents + apéro. + inviter Lilian l'ouvrier communal.
- Les panneaux d'entrée et sortie de village sont illisibles. Cela a déjà été signalé. Un nouveau courrier sera adressé au Département de Meurthe et Moselle.
- Trou sur le champ de foire : un nouveau regard sera posé afin de sécuriser le lieu.
- Maison avec échafaudage en bois : un courrier simple sera adressé au propriétaire de la maison afin de signaler la fragilité de l'échafaudage.
- La décoration du Village par des Sapins de Noël seront achetés auprès de Monsieur ROTA. Une communication auprès de la population sera faite pour que tous les habitants puissent contribuer à cette opération de décoration et d'animation du village.
- Un élagage sur différents chemins est à prévoir. Un devis sera demandé,

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



N°2021-019 Dossier ICPE EST BIOGAZ

Date Conseil Municipal	13/10/2021	Nombres de Membres		
Date de la convocation	05/10/2021	Afférants au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage convocation	05/10/2021	11	11	10
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le				15/10/2021
Et publication ou notification				15/10/2021

Présents	Absent(s)
Barbier Nicolas, Durantay Corine, Ferry Eric, Ferry Fabienne, Guichard Laurence, Guillemint Aurélie, Mansion François, Matagne Benjamin, Morcel Sandrine	Absente : Paul Sophie, Excusé : Gros Pierre avec procuration à Ferry Eric

Secrétaire de séance : Durantay Corine

Le 13 octobre 2021

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr François Mansion, maire

Le Maire de Noviant-aux-Près et son Conseil Municipal ont délibéré sur la demande de dossier ICPE déposé auprès des services de L'Etat par la société Est Biogaz.

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote pour exprimer leur avis. Le résultat est le suivant :

- 0 avis favorable
- 7 avis favorables avec réserve
- 3 avis défavorables

Le Conseil municipal porte au délibéré les réserves exprimées suivantes :

Le dossier déposé par la Société Est Biogaz fixe la création de chemin pour ne plus traverser le village.

C'est une des réserves majeure et la plus importante à prendre en considération par les services de L'ÉTAT. Il est nécessaire que cet engagement soit expressément respecté par la Société Est Biogaz. Les chemins de contournement du village devront être réalisés et ce dans les plus brefs délais. En effet, la sécurité de notre population est primordiale. Des comportements routiers dangereux sont quotidiennement observés par l'ensemble de la population et ce, en lien avec l'activité saisonnière du site de méthanisation de la société Est Biogaz.

Sur ce point, la commune est d'ores et déjà engagée au côté de la société Est Biogaz. Elle a entamé des négociations en vue d'acquérir le foncier nécessaire auprès des propriétaires et exploitants potentiellement concernés.

La commune s'est également rapprochée du Conseil Départemental pour traiter des points de sortie plus sécurisés sur les départementales 907 et 100 et hors du village.

Les autres réserves sont portées sur les nuisances sonores et olfactives.

